

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique pour répondre aux besoins de chauffage et de rafraîchissement de l'immeuble King Charles situé au 132 Cours Charlemagne à Lyon 02.

Commune de LYON 02

Par arrêté du 31 août 2023, une enquête publique unique est organisée du 25 septembre 2023 à 9h00 au 24 octobre 2023 à 16h30 inclus, sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique présentées par la société SCI NOTAPIERRE, pour répondre aux besoins de chauffage et de rafraîchissement de l'immeuble King Charles situé au 132 Cours Charlemagne à Lyon 02.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demandes d'autorisation et de permis accompagné notamment d'une étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale sont consultables :

- en mairie de Lyon 02 en version papier, ainsi que sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/king-charles-lyon>

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la responsable du projet : Madame Yolande CORNEIL, ingénieure de projets hydrogéologue – Antea Group France, sur le courriel suivant : yolande.corneil@anteagroup.fr

M. Serge MONNIER, retraité – Cadre de la fonction publique d'Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Yves VALENTIN, retraité – Chargé de sécurité dans l'industrie, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, à la mairie de Lyon 02 aux jours et heures suivants :

- lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- samedi 7 octobre 2023 de 9h30 à 12h00
- mercredi 11 octobre 2023 de 13h30 à 16h30
- mardi 24 octobre 2023 de 13h30 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être formulées :

- sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de Lyon 02 ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/king-charles-lyon>
- par courrier postal adressé à la mairie de la commune précitée, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : king-charles-lyon@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions remises par écrit ou adressées par voie postale au commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête ouvert à la mairie de Lyon 02. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/king-charles-lyon>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an, à la mairie de Lyon 02 et à la direction départementale de la protection des populations (service protection de l'environnement – pôle installations classées et environnement) et sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr.

La préfète du Rhône est compétente pour statuer sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique, soit par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

PRIERE DE NE PAS DETACHER CE CERTIFICAT DU TEXTE DE L'AFFICHE	CERTIFICAT D'AFFICHAGE	
	Le maire de	certifie que l'avis ci-dessus a été affiché à la mairie et aux lieux habituels d'affichage
	à partir du	jusqu'au inclusivement.
	A	le
	Le maire	Sceau de la mairie,